

28/06/09



SA SOREX

Société Anonyme au capital de 400 000 Euros

Siège Social :

3, rue Fernand Forest

49000 ANGERS

RCS ANGERS 063 200 877

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an 2009,

Le 13 mars à 17 Heures.

Les Actionnaires de la **Société S.O.R.E.X.**, Société Anonyme au capital de 400 000 Euros, divisé en 10 000 actions de 40 Euros chacune, dont le siège est à ANGERS (49000) 3, rue Fernand Forest, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur la convocation qui leur en a été faite par le Conseil d'Administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant de séance par tous les actionnaires présents.

Monsieur Yves MALGOGNE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Messieurs Xavier REBEL et Bruno BIOTEAU acceptant ces fonctions, sont nommés scrutateurs.

Et Monsieur Stéphane GRENOUILLEAU est choisi comme secrétaire par le Président et les scrutateurs.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions ayant le droit de vote comme totalisant ensemble *9998* actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

A également été convoqué à la présente réunion, Monsieur Gilbert LE GARREC, Commissaire aux Comptes de la Société.

L'Assemblée, pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

1) Les avis de convocation, savoir :

- Les copies des lettres de convocation,
- La copie et l'avis de réception de la lettre recommandée de convocation adressée au Commissaire aux Comptes.

- 2) La feuille de présence de l'Assemblée,
- 3) L'inventaire des valeurs actives et passives de la Société au 31 Décembre 2008, ainsi que les comptes annuels et leurs annexes.
- 4) Le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- 5) Les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis, Monsieur le Président déclare :

- Qu'aucun actionnaire n'a demandé l'envoi d'une formule de procuration ou de vote par correspondance,
- Que la liste des actionnaires, arrêtée le seizième jour avant la réunion de l'Assemblée, a été tenue à la disposition des actionnaires, au siège social, quinze jours avant cette Assemblée.
- Et qu'en outre, les documents et renseignements ci-après ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au même lieu, depuis la convocation de l'Assemblée, savoir :
 - a) le projet des résolutions présenté par le Conseil d'Administration,
 - b) l'inventaire, les comptes annuels, la liste des administrateurs,
 - c) les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes et le tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices,
 - d) le montant global, certifié exact par le Commissaire aux Comptes, des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées,
 - e) un document mentionnant l'état civil des administrateurs.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ↳ Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2008 et rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de cet exercice et sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code du Commerce,
- ↳ Approbation s'il y a lieu desdits comptes et conventions, quitus aux Administrateurs,
- ↳ Affectation des résultats,
- ↳ Désignation de nouveaux Commissaires aux Comptes,
- ↳ Pouvoirs pour formalités.

Puis, il donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration exposant l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité et les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir, et donne connaissance du tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

Il est ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes :

- Rapport Général sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé,
- Rapport Spécial sur les conventions visées à L 225-38 du Code de Commerce,

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du jour :

DESIGNATION DE NOUVEAUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Président informe que le Commissaire aux Comptes titulaire va cesser son activité pour faire valoir ses droits à la retraite et que dans ce cadre, les deux Commissaires aux Comptes ont informé de la cessation de leur mandat.

Il convient donc que la présente assemblée procède à leur remplacement.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu son Président, décide de désigner en qualité de nouveaux Commissaires aux Comptes :

- La société AUDIT INFO BRETAGNE dont le siège social est situé à LORIENT (56) 2 rue Jacques Brel, représentée par Monsieur Patrick GUERIZEC,
En qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Monsieur Gilbert LE GARREC et pour la durée restant à courir de son mandat soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2012,
- Monsieur Benoît MEHEUT dont le siège social est situé à LORIENT (56) 2 rue Jacques Brel,
En qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Pierre MALLECOT et pour la durée restant à courir de son mandat soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à son Président pour accomplir toutes les formalités légales en conséquence des décisions prises.

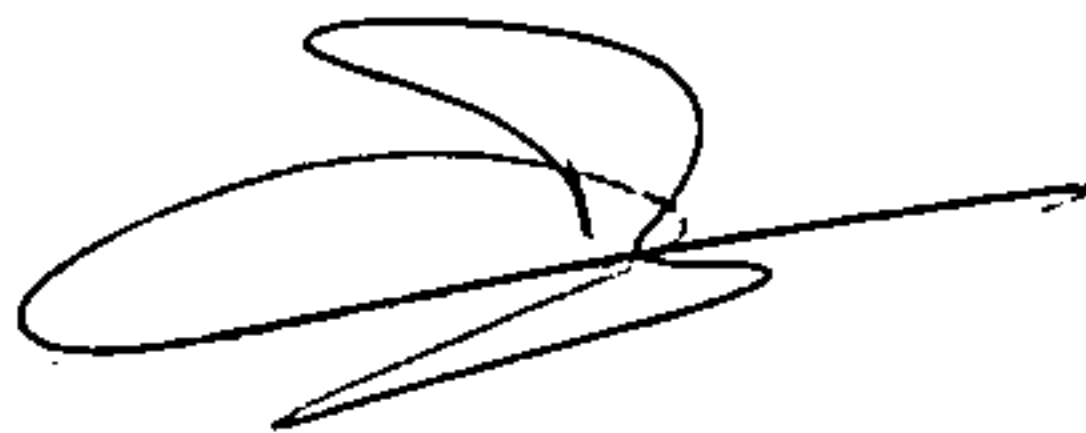
Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 18 H.

Le Président extrait a été certifié conforme par le Président

Le Président
M. Yves MALGOGNE

Le 13 mai 2019
Pour copie Gfome



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an 2009,

Le 13 mars à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle

Le Conseil d'Administration de la Société **S.O.R.E.X.**, Société Anonyme au capital de 400 000 Euros, dont le siège social est à ANGERS, 3 rue Fernand Forest, s'est réuni sur convocation de son Président, adressé à chacun des Administrateurs.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Yves MALGOGNE,
- Monsieur Bruno BIOTEAU,
- La société ARC ATLANTIQUE AUDIT EXPERTISE représentée par Xavier REBEL,

Le Conseil réunissant ainsi la présence effective des trois Administrateurs, peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves MALGOGNE.

Puis le Conseil délibère sur les questions figurant à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- *Autorisation de nantissement de 2000 actions SOREX au profit de la banque BPA, en garantie du prêt accordé à la Société A3E,*
- *Alternance des mandats au sein de la direction de la SOREX,*
- *Pouvoirs.*

Le Président rappelle que la Société A3E a acquis ce jour 2000 actions SOREX appartenant à Monsieur CHAUVIRE.

Dans le cadre de cette acquisition, la Société A3E a mis en place un prêt avec la banque BPA, afin de financer une partie du prix des actions.

Afin de garantir le prêt accordé, la banque sollicite le nantissement à son profit des 2 000 actions acquises.

NANTISSEMENT DE 2000 ACTIONS SOREX

Le Président informe le Conseil que le consentement des administrateurs au nantissement des actions emporterait agrément de l'adjudicataire en cas de réalisation forcée des titres.

RESOLUTION

Le Conseil d'Administration décide d'autoriser le nantissement, au profit de la banque BPA, en garantie du prêt de 650 000 € accordé à la société A3E, des 2000 actions SOREX acquises par la Société A3E.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ALTERNANCE DES MANDATS AU SEIN DE LA DIRECTION SOREX

DESIGNATION DU NOUVEAU PRESIDENT

Le Conseil décide de désigner en qualité de nouveau Président du Conseil d'Administration Monsieur Bruno BIOTEAU dont les fonctions de Directeur Général Délégué prennent fin ce jour.

Le Conseil décide :

que Monsieur Bruno BIOTEAU assumera la direction générale de la société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserves de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le conseil décide que Monsieur Bruno BIOTEAU continuera de bénéficier de la rémunération et des avantages qui lui étaient accordés jusqu'alors.

Monsieur Bruno BIOTEAU accepte sa désignation et remerciant ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent à nouveau, déclare ne tomber sous le coup d'aucune interdiction légale relative à l'exercice desdites fonctions.

Monsieur Bruno BIOTEAU expose qu'il lui serait utile d'être assisté d'un Directeur Général Délégué et propose que soit nommé dans cette fonction Monsieur Yves MALGOGNE.

DESIGNATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Conseil, sur la proposition de son Président décide de désigner Monsieur Yves MALGOGNE en qualité de Directeur Général Délégué chargé d'assister le Directeur Général.

Monsieur Yves MALGOGNE continuera de bénéficier de la rémunération et des avantages dont il bénéficiait jusqu'alors.

Monsieur Yves MALGOGNE accepte sa désignation et remerciant ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent à nouveau, déclare ne tomber sous le coup d'aucune interdiction légale relative à l'exercice desdites fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les administrateurs.

M. Yves MALGOGNE

*« bon pour acceptation des fonctions de Directeur
Général Délégué »*

M. Bruno BIOTEAU

*« bon pour acceptation des fonctions de Président
Directeur Général »*

SARL A3E

Xavier REBEL

le 13 mai 2009

Pour copie conforme

